

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2016

---

PLF 2017 - (N° 4061)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° II-CF276

présenté par

M. Le Fur, Mme Dalloz, Mme Grosskost, M. Hetzel et Mme Louwagie

-----

### ARTICLE 38

I. – À la première phrase de l’alinéa 29, après les mots :

« est arrondi à la »,

insérer le mot :

« première ».

II. – À la seconde phrase de l’alinéa 29 :

1° Remplacer le nombre :

« 0,50 »,

par le nombre :

« 0,05 ».

2° Remplacer le mot :

« un »,

par le nombre :

« 0,1 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à préciser les règles d’arrondis du taux de prélèvement.